Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260519-DEL_065_2026-DE

Ville de
Ploërmel

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNE DE PLOËRMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 19H00, les membres du conseil municipal de la commune de Ploërmel se sont réunis en salle du conseil de Ploërmel, sur convocation en date du 13 mai 2026 qui leur a été adressée le jour même, par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers présents :
Christophe LAUNAY, Matthieu LE GOVIC, Pascal MARCHAND, Maïwenn RAULT, Frédéric POULIZAC, Marie-Annick DREANO, Adrien HAVARD, Anita DUVAL, Bruno BEUZELIN, Kristyna ROGER, Christophe LIDURIN, Nathalie CHEFDOR, Marie-Andrée JOUBAUD, Jean-Marie VALLIER (à partir de la délibération n°CM-062/2026), Erwan HUET, Alexandra DAVALO, Clarisse GUILMOTO, Sandrine DUBOIS, Erwan LE SAUX, Kevin BASNARY, Clémence BARBÉ, Pierre MINVIELLE, Joël GUÉGAN, Frédéric BRIEND, Marius CAMPEANU, Gérard PAYOT, Danielle PAPETA, Patrick VERREY.

Conseillers absents donnant pouvoir :
Isabelle HARDAT donne pouvoir à Christophe LAUNAY, Stéphane JAN donne pouvoir à Matthieu LE GOVIC, Karine PRUNIER donne pouvoir à Marie-Annick DREANO, Armel OGER donne pouvoir à Clarisse GUILMOTO, Martine LE GAL donne pouvoir à Kristyna ROGER.

Pascal MARCHAND est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27 ; 28 à partir de la délibération n°CM-062/2026
Votants : 32 ; 33 à partir de la délibération n°CM-062/2026

OBJET : N°CM-065/2026 – AMÉNAGEMENT – TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU DES EAUX PLUVIALES ET D'AMÉNAGEMENT DES SURFACES RUE DE LA GARE – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF

Rapporteur : Bruno BEUZELIN

Dans le cadre de la stratégie globale de redynamisation du centre-ville, le projet de travaux sur la partie basse de la rue de la Gare vise à renforcer la cohérence et la continuité des travaux déjà réalisés, tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable et d'amélioration du cadre de vie. Le tronçon concerné part de l'intersection avec le boulevard des Carmes jusqu'au croisement avec le boulevard Foch.

L'enveloppe prévisionnelle globale de l'opération s'élève à 850 000 € TTC. Une autorisation de programme et crédit de paiement a été créée au budget.

Le projet d'aménagement (plan ci-joint) a été réalisé avec l'appui du bureau d'études ARTELIA, maître d'œuvre de l'opération.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260519-DEL_065_2026-DE

Les aménagements envisagés permettront :

- de sécuriser et de favoriser les déplacements doux (piétons, vélos) en créant des itinéraires adaptés et confortables,
- d'optimiser la gestion des eaux pluviales pour réduire les risques d'inondation, en réhabilitant le réseau vétuste existant,
- de désimperméabiliser une partie des voiries en intégrant des solutions végétalisées, notamment des zones de stationnement en pavé-gazon,
- de renforcer l'attractivité et la convivialité de cette rue commerçante en améliorant l'espace urbain, le cadre végétal et les aménagements paysagers.

En complément, le réseau d'alimentation en eau potable et le réseau des eaux usées seront également repris respectivement par le SIAEP et Ploërmel Communauté. Un groupement de commandes sera constitué avec Ploërmel communauté.

Le calendrier prévisionnel vise à contenir l'impact sur les commerces implantés dans ce secteur :

- début septembre à début novembre 2026 : réhabilitation des réseaux, dont :
  - création d'un réseau pluvial cohérent, bien dimensionné, permettant une gestion efficace des eaux de surface,
  - raccordement de toutes les habitations et immeubles de la rue à ce nouveau réseau,
  - mise en place de zones d'infiltration avec des espaces de stationnement en pavé-gazon, favorisant la perméabilité des sols,
  - collecte des eaux pluviales via un système de noues méandrées permettant leur régulation, filtration, et évitement des inondations avant leur rejet dans le milieu naturel.

- janvier à avril 2027 : aménagement urbain
  - mise en œuvre d'un aménagement cohérent avec la partie haute de la rue, comprenant une voie à sens unique pour la circulation automobile descendante et une voie cyclable à contresens, matérialisée en enrobé coloré beige pour une délimitation claire,
  - réfection des trottoirs aux normes PMR (personne à mobilité réduite), facilitant la circulation piétonne,
  - revêtements : enrobé pour la chaussée, béton balayé pour les trottoirs, pavé-gazon pour les stationnements,
  - création de massifs fleuris et de plantations d'arbres pour végétaliser cette rue, actuellement totalement imperméabilisée, et apporter une touche esthétique et écologique.

Au stade de l'avant-projet définitif (phase APD), l'estimation du coût des travaux faite par le maître d'œuvre s'élève à 674 744,44 € HT (809 693,28 € TTC). Une consultation sera engagée pour les travaux selon la procédure de marché à procédure adaptée.

Cette estimation du coût des travaux en phase APD permet de fixer le forfait de rémunération définitive du maître d'œuvre par voie d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Le plan de financement s'établit de la façon suivante :

DÉPENSES HT		**RECETTES HT**	
MAITRISE D'ŒUVRE	34 875 €	DETR	39 000 €
TRAVAUX	613 404 €	AUTOFINANCEMENT	670 619 €
Aléas 10 %	61 340 €		
TOTAL DÉPENSES	**709 619 €**	**TOTAL RECETTES**	**709 619 €**

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260519-DEL_065_2026-DE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et administration générale » du 5 mai 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « travaux » du 11 mai 2026,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

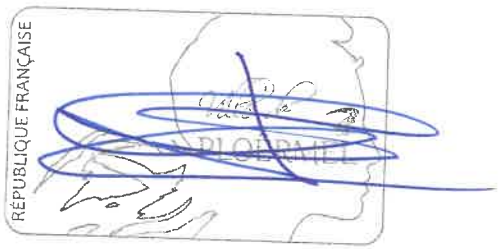
. **Votants : 33**
. **Pour : 33**
. **Contre : 0**
. **Abstention : 0**

. **Suffrages exprimés : 33**
. **Majorité absolue : 17**

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- **VALIDE** l'avant-projet définitif des travaux de réfection du réseau des eaux pluviales et d'aménagement des surfaces de la partie basse de la rue de la Gare, dont le coût prévisionnel des travaux est fixé à 674 744,44 € HT, soit 809 693,28 € TTC ;
- **APPROUVE** le plan de financement et de réalisation de l'opération tel que décrit ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits aux budgets 2026 ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,
Christophe LAUNAY



Le secrétaire de séance,
Pascal MARCHAND



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.